Image not found or type unknown

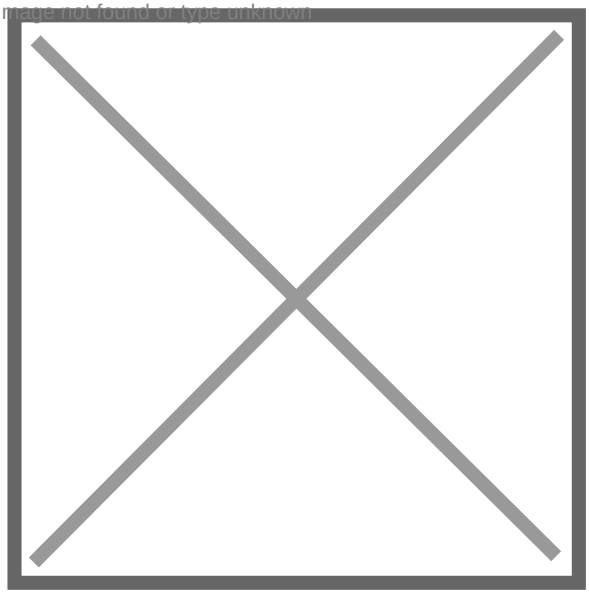

Résidence partagée/pension alimentaire/partage des frais

Par **Jonas78100**, le **11/08/2009** à **18:21**

Bonjour,

J'ai une question concernant une demande de résidence alternée.

Voici mon cas : Il y a un an ma compagne (nous ne sommes ni mariés, ni PACSés) a décidé de "changer de vie" (je reprends ses termes). En clair, elle est partie et depuis je m'occupe seul de mes trois enfants. Elle a un emploi à plein temps en CDI et quelques donc elle n'est pas sans ressources. Toutefois elle a un salaire bien inférieur au mien : environ 2000€/mois pour elle et 4000€/mois pour moi.

Durant cette année, elle venait voir relativement régulièrement mes deux derniers enfants (mon ainée refuse de la voir ou de lui parler depuis son départ) environ 1 heure une fois par semaine. Mes derniers enfants souhaitant la voir plus souvent, j'ai proposé à mon ex compagne une garde alternée des deux derniers enfants (une semaine chez elle et une semaine chez moi). Elle semble d'accord sur le principe.

Avant d'entamer une démarche et de me faire conseiller par un avocat, j'aimerais savoir à

quoi je dois m'attendre.

Allons nous partager les frais liés à l'éducation de nos enfants en 50/50 ou au prorata de nos salaires ? Ayant un salaire plus élevé, vais-je devoir lui verser une pension alimentaire malgrè le fait que ce soit elle qui ait décidé de nous quitter ?

Merci pour tout début d'information.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés